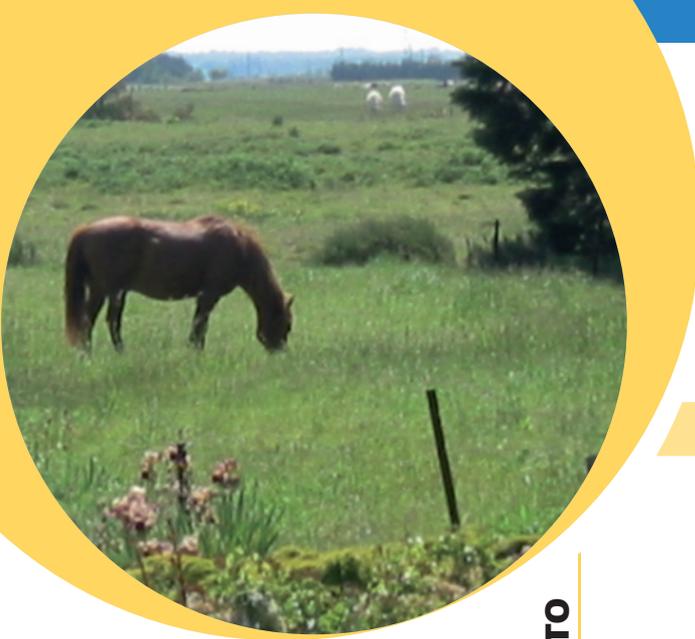


LA LETTRE DU



Bulletin d'information de la Cle sur la gestion et la qualité de l'eau

ÉDITO

L'inventaire des zones humides constitue un enjeu majeur pour le bassin versant du marais breton. La diversité de nos zones humides représente une richesse naturelle dont dépend l'avenir de notre territoire, de son patrimoine, de ses activités économiques et plus largement de notre bien-être physique et moral !

Hommes et zones humides cohabitent depuis la nuit des temps. Cette cohabitation a enrichi des centaines de générations. Une symbiose, partout dans le monde, évidente au siècle dernier qui s'est développée en raison de l'utilité des zones humides, assurant la subsistance des populations et leur procurant de nombreux avantages. Aujourd'hui, le risque est grand que les générations à venir ne puissent profiter de leur richesse. Avec l'engagement de chacun, nos zones humides pourront être préservées et les générations futures pourront bénéficier encore de leur utilité.

Il est désormais de notre devoir de démontrer que concilier développement du territoire et préservation des zones humides est encore possible. La préservation de ce patrimoine environnemental doit désormais devenir une priorité dans nos politiques de développement territorial.

C'est pour relever ce défi que nous lançons aujourd'hui la révision de notre SAGE, pour être acteurs des grands changements actuels et non pas les subir.

Tâchons ensemble d'être à la hauteur de l'enjeu qui se joue pour nos générations futures. C'est le vœu que je souhaite formuler en ce début d'année 2010.

Robert GUÉRINEAU,
Président de la Commission locale de l'eau

SOMMAIRE

Le Sage appliqué - P 2-3

DOSSIER

Inventaire des zones humides

MODE D'EMPLOI

Le Sage animé - P 4

Mémo Sage - P 4



LES PARTENAIRES DU SAGE

Les communes et communautés de communes du bassin versant et



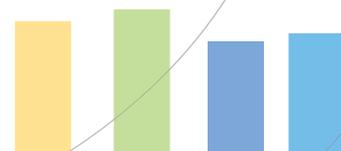
Région
PAYS DE LA LOIRE



VENDÉE
COMUNE COMMUNE



LOIRE
ATLANTIQUE
Département subside
Conseil général



Inventaire des zones humides : mode d'emploi



Le SDAGE, en application depuis le 22 décembre 2009, impose aux "SAGE" et aux communes de posséder un inventaire des zones humides avant le 31 décembre 2012. Ces inventaires permettront d'identifier les zones humides les plus importantes pour le fonctionnement des écosystèmes. Pour effectuer les inventaires des communes du bassin versant qui n'en disposent pas à l'heure actuelle, le groupe technique de suivi du Sage a élaboré une méthode que la Commission locale de l'eau doit valider le 22 janvier à Challans. En voici la présentation...

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles présentent notamment des fonctions de régulation hydraulique, de régulation biogéochimique et présentent généralement une biodiversité caractéristique. Elles abritent plus de 30 % des plantes remarquables, 50 % des espèces d'oiseaux et sont des lieux privilégiés pour la reproduction de certaines espèces d'amphibiens et de poissons. Elles font partie de plus de notre patrimoine et constituent des éléments structurant du paysage.

Une richesse naturelle

Ces écosystèmes comptent cependant parmi les plus menacés. Les grandes zones humides du territoire ont nettement régressé au cours des derniers siècles (drainage et endiguement par les moines,

développement agricole,...). Parmi les zones humides restantes issues de ces grands programmes, 50 % ont disparu ces 30 dernières années.

Une sauvegarde urgente

Face à ce constat, la réglementation en faveur de la préservation des zones

le chiffre
50 %

des zones humides françaises auraient disparues au cours des 30 dernières années alors qu'elles abritent 30 % des plantes remarquables, 50 % des espèces d'oiseaux.

humides s'est renforcée ces dernières années. Les critères définissant une zone humide ont ainsi fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 24 juin 2008 récemment modifié au 1^{er} octobre 2009. Ainsi la définition d'une zone humide s'appuie, outre sur la présence d'eau sur la zone de façon permanente ou non, sur la présence d'espèces floristiques, ou d'association d'espèces typiques, complétées par des critères pédologiques caractéristiques des milieux humides.

Sur le territoire du bassin versant, certaines communes comme Pornic ou Challans ont déjà réalisé leur inventaire ou une partie. Une trentaine de communes sont néanmoins concernées par cette opération. Pour elles, la commission locale de l'eau a missionné le groupe technique de suivi du Sage qui a mis au point une méthodologie afin de les accompagner dans cet exercice obligatoire.

Ainsi, dans chaque commune concernée, un groupe de pilotage présidé par le maire sera créé, constitué a minima du maire, d'un adjoint, de deux agriculteurs, d'un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture concernée, d'une association environnementaliste et de l'animateur du Sage.

Un inventaire en 3 étapes

La méthode d'inventaire s'articule autour de 3 phases distinctes :

- 1 Une **phase de prélocalisation** à l'aide d'un logiciel de l'INRA qui permettra d'identifier les éventuelles zones humides sur les territoires communaux.
- 2 Une **phase d'identification et de délimitation**. Elle constitue la phase de terrain durant laquelle deux passages seront effectués sur les zones prélocalisées. L'identification se fera à partir de critères botaniques et pédologiques conformément aux critères réglementaires.
- 3 Une **phase de caractérisation** au cours de laquelle on identifiera les intérêts de chaque zone humide pour le fonctionnement des écosystèmes environnants. C'est à cette étape du processus d'inventaire que se déroulera la concertation avec les membres du groupe de pilotage. **"Cette caractérisation devra tenir compte de l'ensem-**

ble du contexte de la zone humide, intégrant également sa valeur économique ainsi que les enjeux se jouant à l'échelle du bassin versant", précise l'animateur du SAGE, François Toulet-Blanquet.



Objectif 2011

Les inventaires se réaliseront sur les communes du bassin versant à partir de mi-2010. **"Le choix des premières communes à inventorier tiendra compte de leurs impératifs. Celles qui ont des projets d'urbanisme, de révision de leur PLU, seront traitées prioritairement."** ■

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

CLÉS DE RÉUSSITE DE LA DÉMARCHÉ

Deux réunions d'information seront organisées sur la commune, sous l'autorité du maire. Ces réunions interviendront au début de la démarche, suite à la première réunion du groupe de pilotage, l'une destinée à communiquer plus largement sur le travail mené et de faciliter les travaux de terrain à réaliser. En fin de processus, la deuxième permettra de restituer les résultats des travaux du groupe de pilotage et d'expliquer précisément les suites qui seront données à ce travail. Pendant la phase de caractérisation, deux permanences d'une demi-journée chacune seront tenues par le chargé de mission à la mairie lors desquelles les exploitants et/ou propriétaires des parcelles concernées pourront venir s'informer et éventuellement apporter des éléments supplémentaires concernant leurs sites. Des déplacements sur le terrain pourront également être organisés. Une étape préalable indispensable avant la validation des inventaires par le groupe de pilotage.

Contrats de restauration et d'entretien des marais LES TRAVAUX VONT DÉMARRER...

Deux contrats de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides ont été signés fin 2009, avec à la clé des travaux effectifs en 2010...

Ces outils constituent le volet milieux aquatiques des actions menées à l'échelle du bassin versant, dont l'objectif consiste à améliorer la qualité des eaux superficielles, à préserver et améliorer la qualité écologique des marais et à restaurer les fonctionnalités des zones de bocage. Ces contrats ont été signés avec les syndicats de marais, les associations de propriétaires, l'Agence de l'eau et le département de la Vendée le 28 septembre pour les marais de l'île de Noirmoutier et le 12 octobre pour le Marais Breton de Saint-Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer. Ils concernent la mise en œuvre de programmes de travaux pour la préservation et la gestion de zones remarquables, à caractère inondable, inscrits dans le contrat territorial et le contrat régional de bassin versant.

Diverses actions sont programmées pour retrouver une fonctionnalité du lit mineur, une richesse piscicole, ainsi qu'une meilleure gestion hydraulique. Pour cela, des travaux de curage de tronçons hydrauliques vont être engagés, des ouvrages hydrauliques créés ou réhabilités, des berges restaurées, des appareils de suivi du niveau d'eau installés...

La finalité de ces contrats est d'aboutir à un équilibre entre la préservation des fonctionnalités du milieu et les activités économiques présentes sur le territoire.

Le coût prévisionnel des travaux des deux contrats sur la période 2009-2012 s'élève à plus de 5 millions d'euros dont 4,3 millions destinés aux marais de Saint-Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer. Ces contrats permettent d'obtenir plus de 60% de subventions pour effectuer les travaux prévus, attribuées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire et le département de la Vendée. Bientôt un troisième contrat restauration entretien devrait voir le jour pour les bassins versants du Falleron et du canal de Haute Perche. Les études sont actuellement en cours... ■



■ Le Sage animé

LA CLE ANIMÉE

Depuis cet été, l'association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB) possède un directeur pour la gestion de la structure et un nouvel animateur pour la gestion du Sage. Rencontre...

Etienne Reynaud, directeur et "passeur"

"L'association fonctionne comme un syndicat mixte au service des collectivités locales. Elle est pilotée par les élus dont l'ambition est de mettre en place une démarche de développement durable du bassin versant dans laquelle les politiques de l'eau et de la biodiversité prévalent. Le but ultime de cet outil est de servir l'intérêt général ce qui rejoint mes aspirations professionnelles", explique Etienne Reynaud, le nouveau directeur de l'ADBVB. Ce dernier a décroché récemment un Master en management et compétences internationales à Audencia, l'école de management de Nantes. Après un premier parcours professionnel effectué en entreprise dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, cet universitaire, spécialisé en gestion de l'environnement, a voulu orienter ses compétences vers la gestion de projets et le pilotage de démarches de développement durable au niveau stratégique. Sa connaissance globale du monde économique, celui de l'entreprise, mais aussi celui des élus et du milieu associatif, auquel s'ajoute une vision pragmatique des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont des atouts de taille pour la mission dont il a la charge aujourd'hui : "J'ai un rôle de "passeur". Je

dois être proche des élus pour assurer la transmission des informations, accroître la communication auprès d'eux, recueillir leurs besoins, favoriser une politique commune de l'ensemble des acteurs du territoire et surtout permettre l'adaptation des politiques nationales au niveau local, en particulier des politiques de l'eau et de la biodiversité, qui sont les deux principales missions que les élus ont confiées à l'association."

François Toulet-Blanquet, animateur du Sage

Après deux expériences en agence de l'eau en relation directe avec les Sage, François Toulet-Blanquet a choisi de sauter de l'autre côté de la barrière pour rejoindre la famille des animateurs de Sage et animer celui de la baie de Bourgneuf. Ingénieur agronome, spécialisé en sciences et génie de l'environnement, il désire travailler aux côtés des acteurs d'un territoire, élus, associations, agriculteurs et autres représentants du monde professionnel et "participer activement au développement durable d'un territoire". A Noirmoutier, il est désormais chargé de coordonner et d'animer le Sage ainsi que les contrats financiers pilotés par l'association. ■



La révision du Sage : c'est parti !

Grenelle de l'environnement, nouveau contexte réglementaire, mise en application du SDAGE, face à ces nouvelles contraintes et préoccupations, le Sage doit faire l'objet d'une révision : une opportunité pour redéfinir le cadre local de la gestion de l'eau du bassin versant.

Le SDAGE impose au Sage de mieux prendre en compte les risques d'inondation, les zones humides ou encore les pollutions diffuses. Grâce à la loi sur l'eau de 2006, l'outil "Sage" voit également sa portée juridique renforcée et devient opposable aux tiers par le biais d'un règlement.

Sous l'égide de la Cle, la révision se déroule en 4 étapes :

- la mise à jour du diagnostic du territoire, des données sur l'eau et un audit du fonctionnement institutionnel du Sage actuel. La Cle élaborera ensuite un rapport qui devrait être validé à l'automne 2010 et à partir duquel des pistes d'amélioration devront être dégagées ;
- la définition des objectifs du futur Sage ;
- l'élaboration des dispositions nécessaires pour les remplir ;
- la validation du Sage, prévu en 2012, comprenant la consultation des Services de l'Etat, des collectivités territoriales et une enquête publique. L'ensemble des acteurs sera ainsi amené à se prononcer et à participer aux débats. Les élus auront un rôle central dans ce processus.

Le budget prévisionnel pour la révision est estimé à 100 000 euros, financés à 80% par l'Agence de l'eau, le conseil régional et les conseils généraux de Vendée et de Loire-Atlantique.

RENDEZ-VOUS DE LA CLE

La prochaine Commission locale de l'eau se déroule le **22 janvier** à Challans. Au programme des échanges : révision du Sage et validation officielle de la méthodologie mise au point pour réaliser l'inventaire des zones humides.

LE SDAGE EN APPLICATION

Depuis le **22 décembre**, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Loire Bretagne (SDAGE) est applicable. Il fixe un nouveau cadre pour les politiques de l'eau des bassins versants Loire Bretagne, impacte directement les Sages et les collectivités locales, notamment en ce qui concerne les zones humides, l'assainissement et la restauration des cours d'eau.

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La journée mondiale des zones humides a lieu tous les ans, le **2 février**, jour de l'anniversaire de la Convention de Ramsar pour la protection des zones humides au niveau international. Le thème proposé cette année concerne les bassins hydrographiques et leur gestion. Tous les ans, diverses manifestations sont organisées par les acteurs des zones humides en Vendée et en Loire-Atlantique, visites naturalistes, chantiers nature et animations pédagogiques autour des marais littoraux...

Programme sur le lien suivant :

www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr

COMITÉ DE RÉDACTION

Robert Guérineau
Etienne Reynaud
François Toulet-Blanquet
Sébastien Chaigneau

CONCEPTION - RÉDACTION

Laurence Ramolino
Gwénaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PAPIER CERTIFIÉ FSC

Avec le soutien financier de



Région
PAYS DE LA LOIRE

POUR NOUS CONTACTER

Animateur du Sage :
François Toulet-Blanquet
Animateur de l'Observatoire :
Sébastien Chaigneau
Tél. 02 51 39 55 62

adbvbb@marais-breton-baie-bourgneuf.com

www.marais-breton-baie-bourgneuf.com